

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE CADRE DU TRAVAIL VIA UNE PLATEFORME

Décembre 2021
#PlatformWork #SocialRights

L'économie des plateformes apporte innovation, flexibilité, accès au marché du travail et répond à une demande des consommateurs. Les personnes travaillant par l'intermédiaire de plateformes de travail numériques devraient bénéficier de droits du travail et d'une protection sociale appropriés.

28 millions
d'emplois

plus de
500
plateformes
dans l'UE

En 2020, les recettes provenant de l'économie des plateformes dans l'Union européenne (UE) atteignaient, selon les estimations, pas moins de 20 milliards d'euros.

Il existe plus de 500 plateformes de travail numériques actives au sein de l'UE.

Plus de 28 millions de personnes dans l'UE travaillent par l'intermédiaire de plateformes de travail numériques, et on estime qu'elles seront 43 millions en 2025.

Statut professionnel

Votre statut professionnel a une incidence sur les droits du travail et la protection sociale qui vous sont accordés. Sur les 28 millions de personnes dont on suppose qu'elles travaillent via une plateforme, la grande majorité se compose de véritables travailleurs non salariés. Toutefois, il se pourrait que le statut de 5 millions et demi d'entre elles soit erroné.

La proposition de directive de la Commission fournit une **liste de critères** permettant de déterminer si la plateforme est un «employeur». Si la plateforme remplit au moins deux de ces critères, elle est juridiquement présumée être un employeur.








La présomption du statut professionnel est réfragable dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative engagée soit par la plateforme, soit par la personne concernée.



soient qualifiées à
tort de travailleurs
non salariés

La proposition de directive pourrait permettre à un nombre estimé entre **1,7 et 4,1 millions de personnes** d'être requalifiées en travailleurs salariés. D'autres pourraient devenir des travailleurs véritablement non salariés, car certaines plateformes pourraient adapter leur modèle d'entreprise.

Quels avantages ces personnes auraient-elles à être qualifiées de travailleurs salariés?

-  des périodes de repos garanties et des congés payés
-  un congé de maternité, un congé de paternité et un congé parental
-  au moins le salaire minimum national ou sectoriel (le cas échéant)
-  des droits à pension
-  une protection en matière de sécurité et de santé
-  des prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles
-  des prestations de chômage, de maladie et de soins de santé

Quels avantages les plateformes tireraient-elles d'une clarification du statut professionnel?



À ce jour, plus de **100 décisions de justice** et **15 décisions administratives** relatives au statut professionnel de personnes travaillant par l'intermédiaire de plateformes dans l'Union ont été rendues.

Les critères clairs proposés par la Commission apporteront une **plus grande sécurité juridique** aux plateformes, ce qui se traduira par des frais de contentieux et une charge administrative moindres.

Cela créera également des **conditions de concurrence équitables** entre les plateformes et les entreprises traditionnelles.



Gestion algorithmique

Avec la proposition de directive de la Commission, les personnes travaillant par l'intermédiaire de plateformes (qu'il s'agisse de travailleurs salariés ou de travailleurs non salariés):

- auront **une meilleure compréhension** de la manière dont les tâches sont attribuées et les prix fixés et de la manière dont elles sont surveillées
- auront droit à une **surveillance humaine** des décisions automatisées et de leur incidence sur les conditions de travail
- auront **le droit de contester** les décisions automatisées et de les rectifier si nécessaire



Contrôle de l'application de la législation, transparence et traçabilité

La proposition de la Commission apportera **davantage de transparence** en ce qui concerne les plateformes en clarifiant les obligations existantes en matière de déclaration du travail aux autorités nationales et en demandant aux plateformes de mettre à la disposition des autorités nationales des informations sur leurs activités et sur les personnes travaillant par leur intermédiaire.



Dialogue social et représentation collective

La proposition donnera aux personnes travaillant via des plateformes la **possibilité** d'entrer en contact les unes avec les autres, de s'organiser et d'avoir des échanges sur les systèmes automatisés avec les plateformes par l'intermédiaire de leurs représentants.